

15 mai ▶ 15 décembre*

*avec interruption au mois d'août

// Novembre 2013 • N°3

JOURNAL DU DÉBAT

Le débat, en direct

Rencontre avec Claude Bernet, président de la commission particulière du débat public (CPDP), à un mois de la clôture.

► Quelle analyse faites-vous de la réorientation du débat ?

Claude Bernet : « Aujourd'hui, rien que pour le système des questions-réponses, 467 questions et 319 avis ont été recensés. Ce flux s'est accentué depuis la rentrée de septembre. On dénombre également 55 cahiers d'acteurs édités et 684 demandes de documentation complète (abonnement aux publications, cahiers d'acteurs, intégralité des dossiers du maître d'ouvrage) auxquelles il a été répondu.

Je dirais que le débat, actuellement, est actif, avec beaucoup d'opinions présentées en tous sens, en des sens très divers. D'un point de vue général, rappelons que l'absence de réunions publiques a créé un vide à combler. La solution pour que le public s'exprime en direct, pour que le dialogue ait lieu c'est Internet qui l'a permis. En effet, il est techniquement possible aujourd'hui de mettre en place via Internet un échange entre le public, le maître d'ouvrage et des experts. Cet échange, ce sont les débats contradictoires, des rencontres thématiques auxquelles ont participé des experts tels que Mme Sené, MM. Dessus, Laponche, Thuillier, Brom et Blavette, ainsi que des représentants de l'IRSN par exemple. Lors de ces débats, toute personne peut poser ses questions et recevoir des réponses du maître d'ouvrage, des experts indépendants, de représentants d'associations, syndicalistes, élus locaux, etc. amenés à débattre entre eux pour enrichir les réponses apportées en direct.

Alors, certes nous n'avons plus le contact physique propre aux réunions publiques mais d'un autre côté, la réorientation du débat, en s'appuyant sur Internet, a contribué à faire émerger une interactivité nouvelle.

A noter que plus de 6 000 internautes ont suivi les débats contradictoires en direct ou en rediffusion, et que 1 000 personnes participent au débat public via les réseaux sociaux. »

► Selon vous, quelles sont les motivations des participants au débat ?

« Je ne saurais préjuger de la motivation des participants. Je peux en tout cas constater l'extrême diversité des points de vue. Il suffit de lire les cahiers d'acteurs et les questions-réponses où s'expriment toutes les opinions. Opposants au projet comme partisans disent ce qu'ils pensent. Le maître d'ouvrage leur répond. **Il ne faut pas oublier que l'un des intérêts du débat public est de confronter le maître d'ouvrage avec ses contradicteurs.** J'estime que cette finalité est atteinte dans le cadre des débats contradictoires. Un certain nombre de personnes ont compris qu'il ne fallait pas, sous prétexte de boycott, laisser tout l'espace aux opinions favorables. Ces personnes-là participent en disant leur opposition dans l'esprit du débat, aussi anti-projet soient-ils, ils ne sont pas pour autant anti-débat. »

Les échéances à venir



► **Quels sont les prochains rendez-vous avec le public ?**

« Le 13 novembre la CPDP donne rendez-vous aux internautes pour la tenue d'un débat contradictoire sur le thème des coûts et du financement ainsi que le 20 novembre sur celui de la gouvernance, la concertation et la suite du débat.

Soulignons également que le 30 octobre dernier le débat contradictoire sur les transformations locales (population, emploi, éducation, commerce) entraînées par le projet Cigéo a été retransmis en direct à la mairie d'Épizon, à 10 kilomètres de Bure et dans celle de Joinville.

Les maires de ces deux communes ont, en effet, tenu à proposer à leurs administrés et leurs élus qui ne pouvaient le faire à leur domicile de se rendre à la mairie pour assister au débat contradictoire et poser leurs questions sur le projet et les changements positifs ou négatifs qu'il pourrait engendrer dans leur vie. »

► **Pourquoi la CPDP a-t-elle décidé d'organiser, le 20 novembre, un débat contradictoire sur le thème de la gouvernance ?**

« Le thème de la gouvernance a accompagné le débat public sur Cigéo depuis son début, mais l'expression a surtout été forte en dehors du cadre strict du débat.

La gouvernance de Cigéo est transversale à toutes les thématiques traitées dans le cadre du débat et a déjà été abordée. Sur les risques d'un projet par exemple, la façon dont ces risques sont établis, gérés et vécus par le public est bien dépendante des modes de fonctionnement des structures mises en place. Autre exemple, un participant au débat a précédemment posé la question de « qui contrôle le contrôleur » (sans qu'une réponse totalement satisfaisante n'ait été fournie).

Le débat sur la gouvernance s'ouvrira aux questions de la conception du processus décisionnel de Cigéo (dont le débat public 2005 sur la gestion des déchets radioactifs et ce débat 2013 font partie), et de qui y participe et comment. Qui fournit l'expertise et comment est organisé un possible contre-pouvoir scientifique ? Il est aussi question de l'existence de structures, pluralistes dans l'idéal, et de moyens qui rendent accessibles une information objective pour que le public puisse s'informer, formuler un avis et l'exprimer.

Ainsi le débat sur la gouvernance traitera du processus décisionnel aussi bien passé que futur de Cigéo et quelle y est la place de la participation du public. »

► **Quelles seront les suites du débat dans le processus décisionnel de Cigéo ?**

« La loi issue du Grenelle de l'environnement précise que lorsqu'un projet a fait l'objet d'un débat public, le maître d'ouvrage doit organiser jusqu'à sa réalisation, une concertation sur l'évolution de ce projet. Pour le projet Cigéo, cette longue période de l'après débat pendant laquelle le maître d'ouvrage devra tenir concertation étroite va encore durer de 4 à 5 années et même au-delà.

Nous avons tenu à ce que le public nous dise comment il la souhaite, cela était déjà une recommandation du débat public de 2005. »

► **Parmi les intervenants il y a une représentante allemande. Pourquoi ?**

« La CPDP a invité une représentante d'une structure d'expertise indépendante allemande, le Öko-Institut, qui a une longue expérience dans la conception et l'accompagnement, dans le domaine du nucléaire, de processus de gouvernance impliquant participation du public. Le Öko-Institut analyse par exemple l'accompagnement par un groupe d'acteurs locaux du processus de fermeture de la mine de sel d'Asse. Il peut être intéressant d'entendre cette experte sur le cas allemand qui a voté cet été la relance d'un nouveau processus de sélection d'un site de stockage (« Standortauswahlgesetz »).



Débat contradictoire du 23 octobre sur le thème des transports

► **En conclusion, quel message souhaitez-vous faire passer ?**

« Il reste un peu plus d'un mois avant la fin du débat Cigéo. **Je lance un appel à ceux qui ont indiqué avoir renoncé aux réunions publiques : il est encore temps d'en organiser**, à condition que j'aie l'assurance qu'elles puissent se dérouler normalement.

Ensuite, je renouvelle mon encouragement à tous ceux qui participent au débat public. A tout moment ils peuvent publier leurs avis, leurs contributions. Je redis que les cahiers d'acteurs sont des outils à utiliser jusqu'au 15 décembre à minuit, au-delà de cette date le débat sera terminé et entrera dans sa phase de concertation. D'ici là, il y a encore beaucoup à faire. Si des groupes, tels que les associations, chambres consulaires ou collectivités locales désirent nous contacter, qu'elles sachent que nous sommes à leur disposition.

Pour terminer je voudrais simplement remarquer avec vous qu'à ce stade de son déroulement, les objectifs du débat public sont à mes yeux respectés : permettre l'information et l'expression. Ces missions semblent attestées par les chiffres : 53 000 consultations Internet pour le débat public Cigéo contre 30 000 en moyenne sur 4 mois. »

Extraits de questions/réponses sur le thème de la gouvernance pendant le processus décisionnel et à plus long terme.

(Retrouvez l'intégralité des questions/réponses et avis sur le site Internet www.debatpublic-cigeo.org)

Question n°19

de Michaël LE BESCOND, de Viéville en Haute-Marne

Le maître d'ouvrage sera-t-il juge et partie pour les suites à donner ou bien sera-t-il soumis à une décision parlementaire suite au débat public ?

► Réponse de l'Andra :

« (...) En tant que maître d'ouvrage du projet Cigéo, il reviendra (...) à l'Andra d'informer de la manière dont elle prend en compte le débat dans la suite de ses études. Ces études visent à déposer en 2015 le dossier support à l'instruction de la demande d'autorisation de création de Cigéo. Le compte rendu et le bilan du débat seront joints à ce dossier. Ce n'est pas l'Andra qui décidera de la mise en œuvre du projet mais le Gouvernement suite à l'instruction de la demande d'autorisation. (...) »

Question n°90

de Jean-jacques RETTIG

Le contenu du débat peut-il avoir une quelconque influence sur la réalisation ou la non-réalisation du centre d'enfouissement en couches profondes de Bure ?

► Réponse de l'Andra :

« Aujourd'hui, la décision de créer Cigéo n'est pas prise. L'Andra a justement souhaité que le débat public intervienne en 2013, quand le projet n'est pas encore finalisé, pour pouvoir prendre en compte les retours du public dans la suite de ses études en vue d'établir le dossier de demande d'autorisation de création du centre de stockage. Le débat public permettra à l'Etat d'identifier les conditions nécessaires à l'acceptation du projet. Il contribuera notamment à la préparation de la future loi qui fixera les conditions de réversibilité du stockage et à l'insertion locale du projet. La décision éventuelle de créer Cigéo reviendra à l'Etat après un long processus qui durera plusieurs années et qui démarrera lorsque l'Andra aura déposé la demande de création de Cigéo. Ce processus comprendra notamment l'évaluation de la sûreté par l'Autorité de sûreté nucléaire, l'évaluation des recherches scientifiques par la Commission nationale d'évaluation, l'avis des collectivités territoriales, le vote d'une nouvelle loi fixant les conditions de réversibilité, la mise à jour de la demande de création de Cigéo par l'Andra suite à cette loi, et une enquête publique. »

Avis n°303

de Jean COUDRY, CFE-CGC.UD-52, de Saint-Dizier

« (...) si la mémoire venait à faire défaut concernant les déchets radioactifs, il est préférable pour la sécurité des générations futures que le stockage se situe à 500 mètres de profondeur dans une roche qui confinerait la radioactivité pendant quelques millénaires. »

Question n°194

de Robert MASSENET, de Coup Bray

Réversibilité = 100 ans, décroissance des déchets = de quelques centaines à plusieurs centaines de milliers d'années ? Parlez-vous bien de réversibilité ?

► Réponse de l'Andra :

« Le principe du stockage profond consiste à confiner les déchets radioactifs et à les isoler de l'homme et de l'environnement sur de très longues échelles de temps. (...) Le Parlement a demandé à l'Andra que le stockage soit réversible pendant au moins 100 ans pour laisser des portes ouvertes aux générations suivantes. En fonction de l'expérience acquise lors de l'exploitation de Cigéo (...) et des progrès scientifiques et technologiques, les générations suivantes seront libres de décider du devenir de Cigéo, en particulier de son calendrier de fermeture. Elles pourront réévaluer la période de réversibilité. Au final, le but du stockage profond est de mettre en sécurité de manière définitive les déchets les plus radioactifs pour ne pas reporter indéfiniment la charge de la gestion de ces déchets sur les générations futures. Le débat public alimentera la préparation de la future loi qui fixera les conditions de réversibilité du stockage. Cette loi sera votée avant que la création de Cigéo ne puisse être décidée. »

Question n°169

de Alain CORREA, STOP EPR PENLY, d'Elbeuf

(...) Comment envisagez-vous la conservation dans le temps, des documents relatifs au suivi du stockage (matières, quantités, localisations précises) ? (...)

► Réponse de l'Andra :

« (...) Au-delà de la phase d'exploitation, des solutions d'archivage à long terme existent déjà et font l'objet de revues périodiques. Elles reposent sur un archivage sur des supports papier en plusieurs lieux distincts. Le retour d'expérience montre que ces solutions paraissent robustes pour au moins les 500 premières années. »

Extraits de questions/réponses sur d'autres thèmes

Avis n°87

de Françoise SINOT, de Chauvency-le-Château

« A si long terme et malgré toutes les études il est impossible d'évaluer les conséquences pour l'environnement et les générations futures. »

Question n°232

de Michel MARIE, association CEDRA

Comment des gens que l'on croit responsables peuvent-ils dire et faire croire que ceci est la SOLUTION aux déchets, sachant que ces catégories de déchets nucléaires vont rester dangereuses, radioactives, pendant plusieurs siècles ? Ces stockages, pendant des siècles, vont être sources de multiples dangers : catastrophes naturelles, dangers aériens, terrorisme, relâchements radiocatifs, évènements imprévisibles, etc. Pourquoi tromper ainsi les gens en affirmant que ces déchets ont trouvé une « solution » ?

► Réponse de l'Andra :

« C'est justement pour protéger à très long terme l'homme et l'environnement de la dangerosité des déchets les plus radioactifs qu'est étudié le stockage profond.

En France et à l'étranger, le stockage profond est considéré actuellement comme la solution la plus sûre et la plus durable en tant qu'étape finale de la gestion des déchets les plus radioactifs (voir par exemple la directive européenne du 19 juillet 2011 ainsi que le débat du 23 septembre 2013 sur la comparaison des expériences internationales). Le stockage ne fait pas disparaître les déchets radioactifs, mais il permet de ne pas reporter leur charge sur les générations futures en leur donnant la possibilité de les mettre en sécurité de manière définitive.

Située à 500 mètres de profondeur, l'installation souterraine de Cigéo sera peu vulnérable aux agressions d'origine externe. La couche d'argile dans laquelle est étudiée son implantation présente des propriétés favorables pour assurer le confinement de la radioactivité à très long terme.

Pour être autorisées, les installations de Cigéo - en surface et en souterrain - devront répondre aux exigences des autorités de sûreté, qui ont été renforcées suite aux attentats de 2001 et à la catastrophe de Fukushima. Si Cigéo est autorisé, il fera l'objet de réexamens périodiques de sûreté, fixés au moins tous les 10 ans. L'Andra propose également que des rendez-vous soient programmés régulièrement avec l'ensemble des acteurs (riverains, collectivités, évaluateurs, État...) pour contrôler le déroulement du stockage. »

Extrait du débat contradictoire du 11 juillet 2013

Fabrice BOISSIER, directeur de la maîtrise des risques à l'Andra :

« Un stockage est une installation dans laquelle vous placez des déchets sans l'intention de les retirer, et c'est bien dans cet esprit que nous faisons le stockage. (...) Un entreposage est une installation dans laquelle vous avez l'obligation à la fin de vie de l'entreposage de retirer vos déchets. Pourquoi ? Parce qu'un entreposage pérenne qui ne s'arrête jamais, cela n'existe pas. Cela finit par se dégrader, donc dans un entreposage, vous êtes obligé au bout d'un moment de retirer ces déchets. Il importe à Cigéo de ne pas faire peser cette obligation sur les générations futures. »

Benjamin DESSUS, ingénieur, économiste, président de l'association Global Chance :

« C'est un vrai débat sérieux. Préfère-t-on oublier les déchets ou préfère-t-on se dire que la société est capable de les gérer tous les 100 ans, jusqu'à ce que l'on sache faire mieux ? C'est un vrai débat qui disparaît, maintenant, et c'est dommage. Je crois que c'est l'une des grandes raisons de l'opposition actuelle. »

François BESNUS, directeur « déchets et géosphère », pôle « radioprotection, environnement, déchets et crise » à l'IRSN :

« Sur l'entreposage, ce qui me gêne un peu est de dire : l'entreposage en attendant mieux. C'est tout de même une fuite en avant. Aujourd'hui (...), il n'y a vraiment pas de solution d'élimination complète des déchets à vie longue, c'est-à-dire qui permettrait de les supprimer concrètement physiquement, sans les enfouir ou mettre des barrières. (...). Peut-être que dans 150 ans, 200, 10 000 ans, il y aura des solutions, mais (...) faut-il attendre qu'un miracle arrive, c'est-à-dire que l'on arrive à supprimer la radioactivité d'une certaine manière, ou finalement utiliser l'argent - c'est un budget très conséquent - qui est disponible aujourd'hui, qui est provisionné, pour mettre en œuvre une solution dont beaucoup pensent tout de même qu'elle est protectrice pour les générations futures ?

Comme vous le dites, c'est un débat important. Il me semble tout à fait éthique et raisonnable de dire : la génération actuelle peut s'engager dans cette voie, mais j'entends bien (...) que tout cela peut durer 100 ans et c'est un délai important qui, si les conditions de la récupérabilité sont acquises, ne grève pas les choix malgré tout des générations futures de décider. Si elles n'ont pas de solution au bout de la centaine d'années, nous verrons ce qu'elles décident. »

